



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le Dix-Huit Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET - R. AUBAULT - G. BARRA - JL. GIRAUD - **Adjoints**
S. ALLEG - N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - J. RAYNAUD -
JC. SANSONI - J. TOCQUER - C. VELAY - N. DEDULLE - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à C. VELAY) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à JL. GIRAUD)
E. MENUT (pouvoir donné à J. RAYNAUD) - S. LELUIN (pouvoir donné à N. DEDULLE) - A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) - N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA) - RASKIN (pouvoir donné à A. DUBOIS)

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION / D'UN DON
SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS
RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'après avoir entendu M. SALES, architecte du patrimoine, missionné pour réaliser les différentes missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration du clocher de l'église et de l'habillage de la flèche de l'église St André de Tourrettes, et après avoir acté de la réalisation desdits travaux, il est proposé de solliciter la Sauvegarde de l'Art Français qui accompagne les travaux structurels des églises et chapelles antérieures à 1800, non classées au titre des Monuments historiques.

I - <u>Montant de l'opération qui s'élève à :</u>	95.022 € HT
- Prestations intellectuelles :	12.722 € HT
- Travaux :	82.300 € HT

II - <u>Plan de financement prévisionnel :</u>	
- Subvention FRAT	9.503 €
- Subvention FONDATION DU PATRIMOINE	10.000 €
- Subvention SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS	15.000 €
- Mécénat	35.000 €
- Autofinancement	25.519 €

III - Durée des travaux : 6 mois environ.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE SOLLICITER** la Sauvegarde de l'Art Français pour un don dans le cadre du projet de restauration du clocher de l'église St André.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE